

**SOCIETE CIVILE TRANSNATIONALE ET DEMOCRATIE
COSMOPOLITE : UNE LECTURE HABERMASSIENNE DU
COSMOPOLITISME CONTEMPORAIN**

Abdoulkader NAMATA IBRAHIM SAMA

Université Abdou Moumouni/Niamey

E-mail : abdoulka2004@yahoo.fr

Résumé : Les libres mouvements transfrontaliers des personnes, des idées et des ressources posent de nouveaux défis à l'humanité et appellent des réponses novatrices. Ainsi, au lieu de confier aux États-nations le soin de protéger les droits individuels fondamentaux à l'intérieur de leurs frontières, J. Habermas remet cette responsabilité entre les mains d'institutions internationales supra-étatiques qui disposeraient de la légitimité requise et des moyens politiques pour contraindre les autres États à faire face à certaines obligations morales minimales. Pour ce défenseur de l'idéal cosmopolite, il est nécessaire de dépasser les limites de l'État-nation dans l'application de la démocratie comme concept et comme pratique. L'ordre cosmopolitique qu'envisage Habermas ne pourra se mettre en place sans l'existence de mouvements sociaux, ayant leur siège dans la société civile, favorable à l'avènement d'un tel ordre.

Mots-clés : cosmopolitisme, démocratie, État-nation, mondialisation, société civile.

Abstract: The free cross-border movement of people, ideas, and resources poses new challenges to humanity and calls for innovative responses. Therefore, instead of entrusting nation-states with the task of protecting fundamental individual rights within their borders, J. Habermas puts this responsibility in the hands of supra-state international institutions that would have the required legitimacy and the necessary political means to compel other states to face certain minimum moral obligations. For this defender of the cosmopolitan ideal, it is necessary to go beyond the limits of the Nation-State in the application of democracy as a concept and as a practice. The cosmopolitan order aimed by Habermas cannot be put in place

without the existence of social movements based in the civil society, favorable to the advent of such an order.

Keywords: Cosmopolitanism, Democracy, Nation State, Globalization, Civil society.

Introduction

Les libres mouvements transfrontaliers des personnes, des idées et des ressources posent de nouveaux défis à l'humanité et appellent des réponses novatrices. Les problèmes sociaux, aujourd'hui, se jouent des frontières ; ils ont cessé de ne se poser que dans le cadre institutionnel des États nationaux et de n'être que des objets de simple régulation intergouvernementale. C'est « *désormais sous une forme transfrontalière que la politique les rencontre.* » (J. Habermas, 1998, p.108.). La progression actuelle de la mondialisation a émoussé l'autonomie politique des États. Les États actuels ne peuvent plus assurer seuls les limites de leurs propres territoires, les conditions de vie de leurs propres populations, les conditions de survie matérielle de leurs propres sociétés. Les fonctions dévolues à l'État national sont, écrit J. Habermas (2012, p.80), « *transférées à un niveau de gouvernance transnationale* ». Pour réglementer cette société mondiale déchainée, une politique de redistribution des charges est indispensable. Car, comme l'écrit J. Habermas (2013, p.68), « *Dans les sociétés multiculturelles, une politique de la reconnaissance devient nécessaire parce que l'identité de chaque citoyen est liée à des identités collectives et doit se stabiliser à l'intérieur d'un réseau de relations de reconnaissance réciproque.* » Ainsi, au lieu de confier aux États- nations le soin de protéger les droits individuels fondamentaux à l'intérieur de leurs frontières, J. Habermas remet cette responsabilité entre les mains d'institutions internationales supra étatiques qui disposeraient de la légitimité requise et des moyens politiques pour contraindre les États rebelles à faire face à certaines obligations morales minimales.

Cet article met en relief le rôle des organisations de la société civile transfrontalières dans un contexte démocratique. Il interroge la capacité de ses acteurs sociaux (acteurs de la société civile) à se positionner comme un acteur crédible dans l'édification d'une démocratie cosmopolite. Il s'agit pour nous, à travers cet article, de montrer que la synergie d'actions entre acteurs

transfrontaliers de la société civile est un vecteur d'édification d'une démocratie cosmopolite.

Comment les actions de la société civile, telle que conçue par Jürgen Habermas, pourraient conduire à l'établissement d'une démocratie supranationale ? Dans quelles conditions et dans quelle mesure, ces acteurs non élus pour la plupart peuvent-ils interagir et favoriser l'avènement d'une telle démocratie ? Nous ne saurions convenablement répondre à ces questions sans une meilleure appréhension du concept même de cosmopolitisme.

1. Aux origines du cosmopolitisme

Lorsqu'il fut interrogé sur son origine, l'antique philosophe grec Diogène le Cynique répondit : « *Je suis un citoyen du monde.* » (M. Nussbaum, 2012, p.102.). Par ces mots, le philosophe exprime le refus de se définir par ses ascendances et donc son appartenance à une origine locale. Il a tenu à se définir en termes d'aspirations et de préoccupations plus universelles. Abondant dans le même sens, les stoïciens ont développé une image du « *kosmopolitès* » ou citoyen du monde, en faisant valoir que chacun de nous appartient à deux communautés :

la communauté locale de notre naissance, et la communauté de l'argumentation et des aspirations humaines dans laquelle, ce n'est plus à tel ou tel coin de la terre, que nous avons égard, mais, c'est par le cours entier du soleil, que nous mesurons les confins de notre cité (Sénèque, *L'Oisiveté*, in M. Nussbaum, 2012, p.102)

Être citoyen du monde a donc toujours été, selon C. Leggewie (2013, p. 2), « *l'un des rêves de l'humanité.* » Les relations d'interdépendances intercommunautaires expliquent pourquoi nous sommes tous devenus peu ou prou, et sans l'avoir choisi, des citoyens du monde. « *L'accident de l'endroit où on est né n'est que cela : un accident* » (M. Nussbaum, 2012, p.102). Chaque être humain aurait pu naître dans une autre nation.

La nécessité de mettre en place des associations politiques entre des populations variées, n'est donc forcément pas une réaction pragmatique aux pressions exercées par la mondialisation. Avant la formation de l'État-nation moderne, écrit C. Leggewie (2013, p.2), « *des aspirations cosmopolites commençaient à émerger.* » Ce sentiment cosmopolite repose sur la conscience d'être partie prenante d'une commune humanité.

Définie à l'origine comme le sentiment d'appartenir au monde entier ou comme une conscience de faire partie intégrante d'une commune humanité, la notion de cosmopolitisme ne désigne plus, depuis Kant et grâce à lui, à n'être citoyen d'aucun État, à la manière stoïcienne. Cela, écrit E. Kant (2006, p.37-38), « *ne signifie plus, non plus, comme le pense encore le XVIII^eS, à être habitant du monde et philanthrope, à goûter le commerce des mœurs et des coutumes étrangères et à se sentir chez soi en n'importe quel point du vaste théâtre du monde.* ». Le citoyen du monde n'est pas l'Homme apatride ou acosmique, le voyageur universel qui se moque des frontières comme de la possession ou de la privation de droits garantis par un État. Il n'est pas non plus le citoyen d'un État mondial, fut-il Républicain, le sujet des droits dits de l'homme universel. Il est, écrit E. Kant (2006, p.38), « *un être public, attentif aux expériences publiques de liberté dans le monde, et sa conscience cosmopolite s'intensifie et s'élargit lorsqu'elle prend part, voire prend parti, aux expériences républicaines dans le monde.* » Il s'agit ici non de philanthropie, mais de droit. Cette conception kantienne d'une société cosmopolite trouve aujourd'hui son prolongement dans de nombreux travaux. En effet, selon les défenseurs de l'optique cosmopolitique, parmi lesquels J. Habermas, la démocratie cosmopolitique n'a jamais été pensée comme le produit d'une démarche unique, mais comme un cadre susceptible de réunir une foule de propositions et de campagnes dont l'objectif est d'amener la gouvernance mondiale à la démocratie par des voies diverses. Il écrit à juste titre :

Les partisans d'une 'démocratie cosmopolite' poursuivent trois objectifs: 1° la création du statut politique de citoyens du monde, relevant de l'organisation mondiale non seulement par le biais de leurs États, mais par l'intermédiaire de représentants élus par eux et siégeant dans un Parlement mondial; 2° la création d'une Cour pénale internationale, disposant de compétences normales et dont les verdicts engageraient également les gouvernements nationaux; enfin, 3° la transformation du Conseil de sécurité en véritable pouvoir exécutif. J. Habermas (2013, p.119)

Le cosmopolitisme désigne alors l'extension sous toutes ces formes de la démocratie. Il s'agit là, écrit N. Chouhan (2012, p.7-8),

[...] d'un projet ouvert au sens où une multitude de changements et de réformes à des niveaux différents – local, national, régional, mondial – peuvent intervenir et contribuer à la transformation du champ de la politique à l'échelle du monde. Ils émanent aussi bien des institutions (topdown) que des divers mouvements sociaux (bottom-up) qui participent, quelle que soit leur échelle, de la constitution d'une société civile mondiale.

La réalité politique du cosmopolitisme ne peut ici se réduire à celle d'un congrès permanent des nations. Le cosmopolitisme habermassien a pour caractéristique première de tenter de définir les conditions institutionnelles permettant de contrôler juridiquement, non seulement les relations externes entre les États, mais également les relations internes entre les individus et les États, autant ceux dont ils sont citoyens que ceux dont ils ne sont pas citoyens et d'obliger les gouvernants à respecter les conditions de cette « *hospitalité universelle*. » Son intention, écrit S. Courtois (2004, p.633),

[...] n'est pas d'implanter un État mondial autoritaire ; il estime qu'une association cosmopolitique doit pouvoir s'assurer que les relations des États, à la fois entre eux et à leurs membres, se conforment non pas seulement à des traités révocables du droit international, mais à certaines normes constitutionnelles fondamentales mondialement valables.

Dans le langage de Jürgen Habermas, « *il s'agit de fonder le cosmopolitisme sur les mobilisations de la société civile plutôt que d'attendre son avènement d'une hypothétique nécessité de l'histoire* » (M. Foessel, 2012, p.75). Le modèle cosmopolitique suggéré par J. Habermas se distingue ainsi de celui de son prédécesseur en ce que l'État-nation n'en occupe plus le centre. L'ordre cosmopolitique qu'envisage Habermas ne pourra se mettre en place sans l'existence de mouvements sociaux, ayant leur siège dans la société civile, favorables à l'avènement d'un tel ordre.

2. Rôle des organisations de la société civile dans l'institutionnalisation d'une démocratie cosmopolite.

La dynamique économique de la société mondialisée continue de creuser un déficit démocratique déjà présent antérieurement. La mondialisation des marchés, des médias et autres réseaux « *ne laisse plus à aucune nation l'option prometteuse lui laissant envisager une sortie possible de la modernisation capitaliste.* » J. Habermas (2008, p.268). Il serait alors difficile d'imaginer aujourd'hui qu'une communauté politique puisse avoir un destin totalement autonome et indépendant ; les choix politiques de chaque État étant contraints par un ensemble d'obligations. Les options ouvertes à l'État-nation sont ainsi réduites. Il se développe un nouvel espace de coopération multilatérale excédant les relations entre États pris deux à deux. L'État souverain doit à cet effet,

se comporter désormais, comme un agent faillible de la communauté mondiale qui, sous la menace de sanctions, aura pour mission de garantir à l'intérieur des frontières nationales, et à tous les citoyens de façon égale, les

droits de l'homme positivement reconnus comme droit fondamentaux. J. Habermas (2018, p.163)

Face à cette défaillance des États, révélée dans les institutions internationales, nombreuses sont les personnes qui soutiennent l'idée qu'il est à la fois possible et même nécessaire de dépasser les limites de l'État-nation dans l'application de la démocratie comme concept et comme pratique. La démocratie sans frontières devient ainsi le leitmotiv de beaucoup de théoriciens de la démocratie. En effet, pour Habermas, l'intégration de toutes les personnes dans un ordre cosmopolitique exige que soient garantis, pour chacun et chacune, non seulement les droits civils et politiques fondamentaux, mais aussi la valeur équitable de ces droits. Cela signifie qu'il faut garantir aux citoyens du monde des conditions qui, rendent exigible une application effective des mêmes droits formels. Ainsi, écrit-il :

Pour instaurer un ordre mondial et un ordre économique mondial plus pacifiques et plus justes, il faut créer des institutions internationales disposant d'une réelle capacité d'agir, et surtout mettre en œuvre des processus d'harmonisation entre les régimes continentaux en voie de formation ; mais il faut aussi définir des politiques qui ne pourront sans doute entrer en vigueur que sous la pression d'une société civile mobilisée à l'échelle mondiale (J. Habermas, 1998, p.119).

Ainsi, rejetant le principe selon lequel les États-nations sont les seuls ou les principaux acteurs politiques au plan international, J. Habermas conçoit la société civile comme l'outil fondamental de la création de cette démocratie cosmopolite. Mais, écrit J. Habermas (2013, P.39)

Pour que des innovations institutionnelles se produisent dans des sociétés au sein desquelles les élites politiques sont censées être capables de prendre une telle initiative, une réforme préalable des orientations axiologiques de la population est nécessaire. C'est pourquoi les premiers destinataires d'un tel « projet » ne sont pas les gouvernements, mais les mouvements sociaux et les organisations non gouvernementales autrement dit les membres actifs d'une société civile qui ignorent les frontières nationales.

Ces acteurs transnationaux de la société civile fonctionnent comme un public international pouvant exercer une influence politique sur la formation des régimes, et/ou sur leur mode de fonctionnement. La contribution de ce phénomène à la régulation démocratique résiderait dans la multiplication des sources d'influence politique et dans la promotion de « conditions égales d'accès à l'institutionnalisation au niveau international » (V. Perret, 2003, p.395). Aujourd'hui, nul besoin de le

dire, « *l'influence publique des acteurs qui s'opposent aux états en surgissant pour ainsi dire du réseau international d'une société civile va croissant* » (J. Habermas, 2005, p.45). La conception moderne de la souveraineté est dépassée par la réalité politique contemporaine qui fait place à l'intervention des acteurs transnationaux dans la gestion de la chose publique. « *Le principe de non-intervention dans les affaires d'un État souverain n'est plus intangible* » (D. Jacques & J. Habermas, 2003, p.73)

Considéré comme le terrain propice pour l'émergence d'un nouvel ordre social, le concept de société civile a envahi le champ des relations internationales. Cependant, pour que la société civile organisée puisse jouer ce rôle exigeant et demandant de solides compétences, il faut, écrit J. Habermas (2013, p.p.37-38) :

en premier lieu, faire surgir la conscience qu'une solidarité cosmopolitique est absolument nécessaire dans les sociétés civiles et les espaces publics politiques des régimes qui commencent à s'unir à grande échelle. Car ce n'est que sous la pression d'un tel changement dans la conscience des citoyens rendu effectif au niveau de la politique intérieure, qu'il sera possible de changer l'idée qu'ont d'eux-mêmes les acteurs capables d'agir à l'échelle de la planète.

Les projets d'institutionnalisation de la démocratie cosmopolite par le bas s'appuient sur le modèle devenu dominant dans les débats théoriques sur la démocratie délibérative. Ce modèle a émergé essentiellement sur la base d'une critique de la majorité comme critère de légitimation démocratique au profit d'une valorisation de la délibération en tant que processus aussi ouvert et inclusif que possible permettant d'approfondir une participation informée et consciente des enjeux aux affaires publiques. Du point de vue de J. Habermas (2002, p. 92) « *la création d'un tribunal pénal international est la première étape sur la voie du cosmopolitisme, une autre étape étant la victoire remportée sur le principe de non intervention dans les affaires intérieures des États étrangers.* » L'irruption de la société civile transnationale sur la scène mondiale a nourri l'espoir d'une véritable inflexion du cours de la globalisation néolibérale.

Désormais, face à la toute-puissance du marché mondialisé, de son idéologie (le néolibéralisme), de son lieu de discussion (le Forum économique mondial de Davos) et de ses institutions (le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce... et les États néolibéraux), les centaines de millions de laissés pour compte de la

mondialisation auraient, eux aussi, leur porte-parole et pourraient faire retentir leurs voix dissidentes (R. Canet & R. Audet, 2005, p.161).

Partisan résolu de l'intégration politique en Europe, convaincu que L'État-nation a fait son temps, attentif à la diversité culturelle, Habermas défend pour les européens un républicanisme à vocation mondiale susceptible de conjurer le double écueil du repli nationaliste et de la dilution du corps politique dans le marché mondial. Dans cette mission, la société civile joue un rôle fondamental. C'est ce que semble dire J. Habermas (1998, p. 152) quand il écrit:

Tant que font défaut à la fois une société civile formant réseau en Europe, un espace public politique à l'échelle européenne et une culture politique commune, les processus de décision supranationaux risquent de s'émanciper encore davantage des processus de formation de l'opinion et de la volonté organisés à l'échelle nationale.

Le premier exemple d'une démocratie par-delà l'Etat -national qui s'offre à nous est celui de l'union européenne. La participation démocratique de citoyens ou d'organisations non étatiques [...] à un espace public planétaire encore en formation, les sommets mondiaux, sous l'égide de l'ONU, sur l'écologie, la démographie, la pauvreté, etc., sont selon J. Habermas (1998, p.187-189) « *des exemples rendant possible la création d'une démocratie cosmopolitique et la mise en œuvre d'une politique interne mondiale sans État mondial, comme chez Kant.* » La perspective d'une société mondiale politiquement constituée perd ainsi selon Habermas de son caractère utopique » J. Habermas (2012, p.19).

3. Société civile comme lieu de résistance et de proposition d'un ordre mondial alternatif.

La demande d'intervention des organisations de la société civile (OSCs) dans des prestations de services et dans l'élaboration de politiques les oblige à sortir de leurs frontières nationales pour intervenir à l'échelon sous régional et régional. Leur prise en compte « *dans les projets de développement et les politiques de coopération paraît aujourd'hui faire l'objet d'un large consensus.* » (R. Otayek et al., 2004, p. 28). Un des résultats les plus connus de l'émergence de nouveaux acteurs sociaux et de la mobilisation est « *le Forum social mondial (FSM) organisé à Porto Alegre.* » (B. Lestienne, 2009, p.56). Ce forum est une réponse de la société civile qui rejette la vision néolibérale que symbolisent

les rencontres de Davos.¹ Le Forum Social Mondial développe une analyse critique des contradictions et des impasses du modèle dominant. Son slogan mobilisateur « *un autre monde est possible* » est bâti sur des principes et valeurs de simplicité, de respect, de justice et solidarité, à l'opposé du matérialisme, de la rivalité et de l'individualisme installés au cœur du modèle néolibéral. Pour cela, le FSM, écrit B. Lestienne (2009, p.57), « *se veut un espace alternatif et démocratique de débats d'idées et d'échanges de pratiques sur tous les principaux sujets qui concernent l'avenir des sociétés et de la planète.* ». Avec la participation de ces acteurs sociaux, dans la gouvernance mondiale, le rôle des gouvernements tend à devenir superflu et doit, en conséquence, se limiter à celui d'administrateur de systèmes de gouvernance. Les États n'ont plus désormais le monopole de la puissance légitime, mais sont contraints de la partager avec d'autres instances qui participent à divers niveaux à la régulation sociale et au maintien d'un certain ordre international. C'est, écrit P. Boniface (2013, p.6) :

La fin du monopole des gouvernements sur l'information et l'émergence partout dans le monde de sociétés civiles qui participent au jeu institutionnel de la gouvernance démocratique constituée d'organisations sociales diverses (ONG, syndicats, organisations professionnelles, etc.), contribuant à l'essor d'une opinion publique de plus en plus marquée.

Pour ces acteurs de la société civile organisée, l'offre publique de participation est une occasion pour la mise en concurrence du rôle qui est le leur, celui d'alerter, d'éclairer et de convaincre les décideurs. Les États, les gouvernements, les Organisations internationales et même les acteurs du secteur privé ne peuvent plus faire l'économie d'un partenariat plus étroit avec cet acteur majeur de la scène mondiale que représente la société civile pour assurer un modèle de développement plus juste, plus équitable et plus durable. Leur participation au processus politique et aux décisions engageant les peuples doit être considérée comme renforçant la démocratie. Les normes internationales relatives aux droits de l'homme définissent un cadre mondial qui permet aux organisations civiques de plaider en faveur de la réalisation de normes convenues au plan international. « *La commission de réformes des Nations Unies recommande l'intégration d'organisations non gouvernementales*

¹ À Davos, station des Alpes suisses, se réunissent chaque année quelque 2000 dirigeants de grandes entreprises et du monde financier. C'est face à ce Forum économique mondial, que le FSM se positionne.)

dans les délibérations de l'assemblée générale, ce qui permettrait au moins d'accroître la visibilité des décisions prises par l'organisation dans l'espace public mondial. » (J. Habermas, 2008, p.309)

Les organisations de la société civile sont une forme fondamentale de représentation populaire dans le monde d'aujourd'hui. Pour ces citoyens engagés, la transparence des décisions publiques est une exigence démocratique incontournable. C'est l'aune des conditions nécessaires à l'existence et au maintien d'une relation de confiance entre les citoyens, les élus et les institutions. Dans beaucoup de situations les sociétés civiles expriment leur volonté et ne se laissent plus dicter leur conduite par leur gouvernement. Elle emploie les conférences internationales et les processus réunissant des acteurs étatiques ou multilatéraux tels que l'ONU, la FAO, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, l'OCDE, le G20, etc., comme des forums publics lui permettant de mener son travail de lobbying et d'advocacy. En deux mille un (2001), elle crée également sa propre plateforme mondiale en fondant le Forum social mondial qui rassemble sous le mot d'ordre « *Un autre monde est possible* » un vaste éventail de mouvements sociaux, de réseaux, d'ONG et de groupes d'action. » (E. Mark, 2013, p.18). Le thème commun de toutes ces manifestations est la critique d'une sorte de dégénérescence de l'économie de marché, advenue suite à l'hégémonie acquise par les doctrines économiques néolibérales à partir des années 1980.

Le rôle central que jouent des organisations d'un type nouveau, non étatique, telles que Green peace ou Amnesty International, dans les conférences internationales [...] et dans le cadre de leur préparation, mais plus généralement pour la création et la mobilisation d'espace publics supranationaux est tout de même un signe de ce que l'influence publique des acteurs qui s'opposent aux états en surgissant pour ainsi dire du réseau international d'une société civile va croissant (J. Habermas, 2005, p.44-45)

Perturbant ou enrichissant, notamment à l'occasion des grands sommets régionaux ou mondiaux, le dialogue feutré des enceintes internationales, ces nouveaux acteurs, hauts en couleurs, viennent occuper « *sur le devant de la scène politique, un espace laissé quelque peu vacant par le recul des États et le rôle ambigu joué en coulisses par les organisations internationales économiques et financières* » (B. Frydman, 2001, p.149). Ces nouvelles mobilisations sociales ne sont pas analysables en termes de « *classes sociales.* » Elles ne visent pas la prise de pouvoir révolutionnaire car elles ont intégré

les valeurs du libéralisme politique. Il s'agit de mouvements qui se positionnent à la lisière des institutions et des organisations de la société politique que sont les partis politiques. Leur principal but est, écrit S. Ben Néfissa (2013, p. 165), « *d'influencer les politiques et les décisions publiques en mettant en exergue des nouveaux thèmes et des questions non prises en compte par les organisations politiques traditionnelles.* » Le monde actuel abonde de congrès internationaux qu'impulsent des réseaux réformateurs, regroupant aussi bien des membres d'administrations que d'associations. On peut, écrit J. Habermas (2005, p.43-44) : « *interpréter ces sommets mondiaux comme autant de tentatives pour exercer une certaine pression politique sur les gouvernements, simplement en thématissant des problèmes de survie dans le cadre d'un espace public planétaire et par conséquent en en appelant à l'opinion mondiale.* »

Considéré comme des contrepoids critiques et des partenaires à part entière pour les gouvernements et les organisations internationales, cette série d'acteurs est considérée comme les pionniers de la démocratie. Car ils dénoncent publiquement les intrigues politiques ourdies par certains dirigeants politiques et mettent à jour certaines connivences de caractères politiques tenues secrètes. En tant que lieux d'échanges et événements médiatiques, les forums sociaux, les sommets sont les espaces et les moments privilégiés de leurs actions. L'importance de la société civile augmente considérablement partout dans le monde. Partout, les citoyens démontrent chaque jour leur envie de s'engager, d'être écoutés, de participer à la vie publique, de contribuer à construire leur société. Au niveau international, y compris aux Nations unies, il y a un travail croissant et un large plaidoyer de la société civile qui sont faits en faveur du développement et de l'application de normes de bon comportement des entreprises et de respect des droits humains. Tous les thèmes débattus dans les années 1980 et 1990 (le nucléaire, la recherche génétique, les questions d'écologie, l'appauvrissement du tiers monde, le féminisme, les problèmes ethniques et culturels, les revendications sexuels, etc.) ont été, selon Habermas, lancés par des acteurs de la société civile, intellectuels, experts, ou avocats autoproclamés, et non par le système politique lui-même. Ces organisations de la société civile ne s'identifient pas à un parti ou une idéologie politique, pour assurer plus de légitimité dans leur prise de position afin de veiller à la prise en compte des revendications sociales. Ces acteurs transnationaux de la société civile ne fondent leurs

actions que sur l'idée normative selon laquelle l'inégalité sociale et la répression politique ne sont pas des faits naturels, mais des produits de la société, ils sont donc en politique corrigibles.

Conclusion

Sentinelle de la démocratie et de la bonne gouvernance, la société civile est devenue un acteur incontournable de la gouvernance mondiale et un partenaire essentiel dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des réponses aux défis de notre temps. L'implication massive des acteurs de la société civile dans l'élaboration des politiques permet aux gouvernements de puiser à de nouvelles sources d'idées, d'informations et de ressources pour leurs prises de décisions. En contribuant à l'instauration des délibérations dans l'espace public autour de questions politiques en débat, dans une optique d'universalisation, soumise à la règle de primauté du meilleur argument, ces associations sont à même de faire pression sur les pouvoirs institués, afin d'y intégrer les aspirations issues de la démocratie communicationnelle. Bien souvent, des personnes et des groupes de la société civile risquent leur vie pour améliorer la vie des autres. Ils osent parler tout en sachant qu'ils pourraient être définitivement réduits au silence. Ils mettent l'accent sur des problèmes que les autres ignorent ou dont ils n'ont même pas connaissance. Ils protègent nos droits. Ils méritent leurs droits. La montée en puissance des organisations de la société civile ces dernières années a considérablement transformé le paysage politique international.

Références bibliographiques

- BIZIOU Michael, 2004, « De la société civile à la société civile mondiale », *Cités* (n° 17), p. 13-23. DOI :10.3917/cite.017.001/<http://www.cairn.info/revue-cites-2004-1-page-13.htm>.
- BONIFACE Pascal, 2014, *Le baromètre 2013 des sociétés civiles, l'autre visage de la mondialisation*.
- CARNET Raphaël & AUDET René, 2005, « La société civile à l'organisation mondiale du commerce : Vers une gouvernance plus équitable »?, Presses de Sciences Po | « Autrepart » n° 35 | pages 161 à 176
- CHOUCHAN Nathalie, 2012, ÉDITORIAL, « Cahiers philosophiques » 2012/1 n° 128 | pages 5 - 8 consulté le 22 -04- 2019

- COURTOIS Stéphane, 2004, « Droits individuels ou droits des peuples ? Forces et limites du cosmopolitisme contemporain », *Archives de philosophie*, Tome 67, pp.629 – 642, Consulté le 03-03-2018. <https://www.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2004-4-page-629.htm>.
- E. KANT Emmanuel, 2006, *Vers la Paix perpétuelle, Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les lumières ?* Paris, Flammarion.
- FRYDMAN Benoît, 2001, « Vers un statut de la société civile dans l'ordre international, Droits fondamentaux », n° 1, pp.149-156, consulté le 04 11 2019 www.droits-fondamentaux.org
- FOSSEL Michaël, 2012, « La Raison du cosmopolitisme, Réseau Canopé », in *Cahiers philosophiques*, n° 128 | pp. 71-84 <https://www.cairn.info/revue-cahiers-philosophiques1-2012-1-page-71.htm>. - consulté le 22- 04- 2019.
- HABERMAS Jürgen, 1998, *L'intégration Républicaine, Essais de théorie politique, trad. de l'allemand par Rainer Rochlitz*, Paris, Fayard.
- HABERMAS Jürgen et DERRIDA Jacques, 2001, *Le concept du 11 Septembre, Dialogue à New York (Octobre-Décembre) avec Giovanna Borradori*», Galilée.
- HABERMAS Jürgen, 2002, *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral ?* Traduit de l'allemand par Christian Bouchidhomme, paris, Gallimard.
- HABERMAS Jürgen, 2005, *De l'usage public des idées, Écrits politiques 1990-2000*, traduction Christian Bouchidhomme, Paris, fayard.
- HABERMAS Jürgen, 2008, *Entre naturalisme et Religion, les défis de la démocratie*, Paris, Gallimard.
- HABERMAS Jürgen, 2012, *La constitution de l'Europe*, Paris, Gallimard.
- HABERMAS Jürgen, 2013, *Après l'État- nation, une nouvelle constellation politique*, éd. Pluriel.
- HABERMAS Jürgen, 2018, *Parcours2, Théorie de la rationalité, théorie du langage*, 1990- 2017, Paris, Gallimard.
- LESTIENNE Bernard, 2009, « Acteurs enracinés dans la société, le cas du Brésil », *Revue Projet* n° 313, pp. 55 à 60 consulté le 09- 08- 2019. <https://www.cairn.info/revue-projet-2009-6-page-55.htm>.

- LEGGWIE Clauss, 2013, « La citoyenneté transnationale : idéaux et réalités européennes », *Sens public*, Consulté le 22- 10- 2019 <https://doi.org/10.7202/1053990ar>.
- MARKE Erika, 2013, *La société civile – Une composante essentielle de la démocratie, L'engagement de la société civile pour la justice et la participation politique partout dans le monde*, Analyse 38, Berlin, Consulté 20- 04- 2019
- MARTHA Nussbaum, « Patriotisme et cosmopolitisme », *Cahiers philosophiques*, 2012/1 n° 128, pp 99 à 110, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-philosophiques1-2012-1-page-99.htm>.
- PERRET, Virgile, 2003, « Les discours sur la société civile en relations internationales : portée et enjeux pour la régulation démocratique de la mondialisation », *Études internationales*, 34 (3), pp. 381-399. <https://doi.org/10.7202/038662ar>.
- RENÉ OTAYEK et al., 2004, « Les sociétés civiles du sud, Un état des lieux dans trois pays de la ZSP : Cameroun, Ghana, Maroc », Centre d'étude d'Afrique noire, Institut d'études politiques de Bordeaux https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Les_societes_civiles_du_sud.pdf.
- SARAH BEN Néfissa, 2013, « Pour un renouvellement du questionnement sur la société civile égyptienne », *Politique et Sociétés*, vol. 32, N°3, pp.159-176